Date de génération de ce justificatif : 15/11/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

COMPTOIR NATIONAL NANTAIS – Constitution de société

Référence : L017070

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 3 février 2023 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Par acte sous seing privé en date du 30 janvier 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société à responsabilité limitée, DENOMINATION SOCIALE : COMPTOIR NATIONAL NANTAIS CAPITAL : QUARANTE MILLE EUROS (40 000 €) divisé en 4 000 parts de 10 Euros chacune. SIEGE : 6 Ter, Route de Parthenay – 35520 LA MEZIERE OBJET : La Société a pour objet, en France ou à l'Etranger : L'activité d'agent, courtier, changeur manuel et bureau de change par voie d'acquisitions, de ventes, d'échanges ou de transferts, en France et dans tous pays, de toutes monnaies fiduciaires et devises françaises et internationales, ainsi que l'activité, en Franc et dans tous pays, d'achat-vente de bijoux et métaux précieux ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques, financières, civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. DUREE : 99 années ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire qui ne peut être qu'un autre associé ou son conjoint. Chaque part donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux parts est proportionnel au capital qu'elles

représentent. AGREMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. GERANTS : Monsieur Anthony JOUSSELIN, né le 14 janvier 1973 à RENNES (35), de nationalité française, demeurant à LA MEZIERE (35520) 6 Ter, route de Parthenay et Madame Mireille DOMEON ép JOUSSELIN, née le 18 septembre 1971 à LOUDEAC (22), de nationalité française, demeurant à LA MEZIERE (35520) 6 Ter, route de Parthenay. La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES. Pour avis

Consulter cette annonce en ligne